

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du lundi 25 octobre 2021.

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – MADIOT – PRETOT - RICCI.

DOSSIER 37 :

ARC GRAY 2 – LARIANS 2 du 17/10/2021 en Départemental 1.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe d'Arc Gray 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait (moins 1 point) à ARC GRAY 2 pour en porter le bénéfice à LARIANS 2, score : ARC GRAY 2= 0 ; LARIANS 2 = 3.

Amende : 50€ à Arc Gray

Monsieur Dominique Pretot n'a pas participé au débat et à la décision.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- Journée du 16 -17 octobre 2021 :

Non transmission FMI dans les délais : 10€

Breuches (départemental 4)

St Loup/Corbenay/Magnoncourt (U18G)

Traves (départemental 3)

Le Secrétaire de séance,

François FIDON

La Présidente,

Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.